



Conseil de la Ville

Règlement RV-2005-03-60 édictant le plan de gestion des matières résiduelles de la Ville et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Plan de gestion des matières résiduelles**

Le plan de gestion des matières résiduelles de la Ville et de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon joint en annexe au présent règlement est édicté.

Adopté le 21 mars 2005

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 27 AOÛT 2005